

---

## ÉNERGIE DU GRANIT

---



ENJEU : Miser sur l'entrepreneuriat local  
**ITINÉRAIRE 7C**

Date : jeudi 12 septembre 2013

Lieu : Club de golf du lac Mégantic

---

## PROMOTEUR et INTERVENANT

---

André St-Marseille, Municipalité de Piopolis | courriel : maire@piopolis.ca  
Serge Bilodeau, MRC du Granit | courriel : administration@mrcgranit.qc.ca

### Présentation de la problématique :

La MRC du Granit est défavorisée et a subi la fermeture de plusieurs usines. 80 % de son territoire est forestier. Les municipalités ont investi dans ce projet d'abord parce qu'il s'agissait d'une possibilité de développement économique pouvant profiter à l'ensemble du milieu.

Contrairement à plusieurs projets éoliens, il n'y a pas eu de problème d'acceptabilité sociale puisque les éoliennes sont très éloignées des résidences.

### Description du projet :

Dans le contexte de l'appel d'offres de 500 MW pour les projets communautaires éoliens d'Hydro-Québec et à la suite de la découverte d'un fort potentiel éolien sur le territoire de la MRC, une entreprise à but lucratif (Énergie du Granit inc.), regroupant 16 des 20 municipalités de la MRC, a été créée. En partenariat avec EDF EN Canada, les municipalités sont copropriétaires d'un parc éolien à Saint-Robert-de-Bellarmin. La MRC avait un intérêt pour le projet d'érection d'éoliennes sur son territoire en raison du côté propre de cette forme d'énergie. Ce projet en faisait aussi un projet porteur pour le territoire.

Énergie du Granit est une compagnie créée par la MRC pour investir dans le projet éolien communautaire. Elle en est copropriétaire avec l'entreprise EDF EN Canada inc.

### Historique :

- 2005 : un projet de 40 éoliennes proposé par TransCanada met la puce à l'oreille au milieu sur le potentiel éolien;
- 2005-2006 : on reçoit la carte des vents qui confirme que le Granit a un fort potentiel éolien;
- en 2007, Hydro-Québec lance un appel d'offres. Le projet de TransCanada passe de 40 à 53 éoliennes, mais ce projet n'est pas retenu;

- en 2009, Hydro-Québec lance un nouvel appel d'offres de 500 MW, mais cette fois, pour des projets communautaires. Au même moment, un projet retenu en 2007 sur la Côte-Nord est contesté par la communauté visée. La MRC du Granit saisit cette occasion et le projet éolien Saint-Robert-Bellarmin voit le jour. Profitant de la synergie créée par ce projet, 16 municipalités sur les 20 de la MRC déposent, en partenariat avec le promoteur du projet éolien Saint-Robert-Bellarmin, une offre pour un projet communautaire de 25 MW. Le projet communautaire du Granit est finalement accepté en décembre 2010.

La Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin tirera redevances de 60 000 \$ par an à partir de 2015. Sur 20 ans, les 16 municipalités actionnaires du projet s'attendent à un retour qui devrait se situer entre 14 et 20 millions de dollars.

#### Les clés à retenir selon le promoteur et l'intervenant :

- être à l'affut des tendances;
- connaître son milieu et son potentiel;
- se faire confiance;
- aller chercher les ressources professionnelles qui manquent;
- présenter le projet de façon transparente;
- impliquer les acteurs du milieu : les municipalités;
- être bien structuré dans les différentes étapes du projet (ex. : faire une étude environnementale, etc.);
- avoir l'appui de la communauté;
- énergie verte : le fait que le projet éolien soit une forme d'énergie verte est plus vendeur que le gaz de schiste par exemple;
- façons de faire : les municipalités sont plus craintives, ce qui force à être plus structuré que si c'était une entreprise privée qui prend plus de risques.

---

## CHERCHEURE

Marie-Claude Prémont, ENAP | courriel : marie-claude.premont@enap.ca

#### Résumé de la présentation de la chercheure :

Le développement économique régional rural est la raison principale qui justifie le développement de la filière éolienne au Québec. Pour ce faire, il faut orienter les politiques énergétiques vers deux éléments :

1. Création d'un marché de l'éolien;
2. Production de retombées locales.

Comment se font les retombées locales? Par la création d'emplois, par la poursuite de la création de travail pour les usines de production québécoises. Il y a aussi des retombées pour les propriétaires privés qui construisent les parcs. Aussi, c'est le cas pour les loyers que les propriétaires terriens peuvent tirer pour installer des éoliennes sur leur terre.

Un autre type de retombées est les impôts fonciers. Puisque c'est impossible pour les municipalités de les prélever dans le cadre de projets éoliens par la loi, elles doivent être elles-mêmes propriétaires du parc éolien. Elles vont ensuite chercher des revenus par des contributions volontaires.

Trois types de contributions volontaires :

3. Montant forfaitaire par mégawatt qui est versé une seule fois;
4. Contributions annuelles (montants versés sur toute la durée de vie du parc);
5. Fonds de visibilité : le propriétaire verse un montant à un comité qui reçoit les propositions de projets de développement pour la région. Un projet est choisi selon les intérêts des membres du comité.

Les contributions sont de plus en plus normalisées. La contestation citoyenne amène souvent l'augmentation des contributions, ce qui peut être bénéfique dans une collectivité locale.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions au promoteur et à l'intervenant :

Q. : Si vous aviez à mettre plus de 30 % de mise de fonds dans le projet, auriez-vous tout de même démarré le projet?

R. : Oui. Dans le montage financier, on voulait protéger l'intérêt des municipalités et minimiser les risques selon les exigences du Ministère. C'étaient nos principales préoccupations.

Q. : Y avait-il un déficit pécuniaire dans les coffres de la MRC pour sacrifier le paysage à ce point?

R. : Dans le cas du parc, les éoliennes ne seront pas très à la vue si on le compare aux autres au Québec. Ce ne sera donc pas une cicatrice pour le paysage.

Q. : Pourquoi le démantèlement des éoliennes est-il prévu dans 20 ans?

R. : C'est la durée de vie normale d'une éolienne. La structure est bonne, mais la mécanique est à refaire après 20 ans. Par contre, dans 10 ans, de nouveaux investissements seront nécessaires pour les garder en fonction.

Q. : Pourquoi quatre municipalités se sont retirées du projet?

R. : En fait, elles n'ont jamais embarqué dans le projet par manque de confiance en celui-ci. Il y avait un risque d'affaires. Il n'y a pas eu de gros débats là-dessus à l'intérieur de la MRC.

Q. : La mise en place d'un parc éolien se fait en combien d'années dans le contexte de la rareté des terres rares?

R. : C'est la science qui se penchera sur cette problématique. Par contre, le prix des éoliennes diminue d'année en année.

Q. : Est-ce qu'il a été question des bénéfices en amont du projet dans le processus d'acceptabilité sociale de celui-ci?

R. : Ça a représenté seulement 5 % du débat. On pensait davantage aux paysages. Les bénéfices n'étaient pas assez importants pour chacune des municipalités. Donc, le débat a été limité.

### Questions au chercheur :

Q. : Est-ce que les municipalités font une bonne affaire avec la gestion des parcs éoliens?

R. : On le saura dans 10 ans. Le pouvoir des municipalités est limité à leur compétence en aménagement du territoire. Chacune décide si elle doit ou non construire un parc.

Q. : Pourquoi l'appellation « projet communautaire » alors que c'est une entreprise privée qui lance le projet dans le cas à l'étude?

R. : C'est l'appellation dans l'appel d'offres qui est comme ça.

---

## DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE

---

PowerPoint d'André St-Marseille, Municipalité de Piopolis et Serge Bilodeau, MRC du Granit